

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2626

AMENDEMENT

présenté par

M. Leseul, Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Barusseau, M. Dufau, M. Benbrahim, M. Roussel, M. Sother, Mme Thomin, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, Mme Froger, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Lhardit, M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	52 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	52 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds territorial climat	0	0
TOTAUX	52 000 000	52 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à ouvrir le dispositif de la prime à la conversion aux véhicules d'occasion.

La Prime à la Conversion (PAC), était versée, sous conditions, lors de l'achat ou de la location d'un véhicule peu polluant si, dans le même temps, un véhicule ancien diesel ou essence était mis au rebut. Cette prime a cessé au 1^{er} décembre 2024.

Cet amendement, travaillé avec la Filière Française de la Mobilité Solidaire Inclusive et Durable (FFMSID) propose qu'une Prime à la Conversion (PAC) soit remise en œuvre pour financer la mise au rebut de vieux véhicules pour l'acquisition d'un véhicule :

- Électrique neuf ;
- Électrique d'occasion ;
- Thermique d'une norme euro plus récente.

La filière propose que cette aide se concentre sur les foyers les plus modestes, dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 16.300 euros, selon les conditions suivantes

- 2.000 euros pour l'acquisition d'un véhicule électrique neuf ;
- 1000 euros pour l'acquisition d'un véhicule électrique de moins de 5 ans ;
- 500 euros pour un véhicule thermique d'une norme euro plus récente.

Il est proposé une enveloppe de 52.500.000 d'euros permettant de distribuer 55.000 primes à la conversion : 10.000 pour un véhicule électrique neuf, 20.000 pour un véhicule électrique de moins de 5 ans et 25.000 pour un véhicule thermique d'une norme euro plus récente.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une nouvelle prime à la conversion permettrait de donner une déclinaison réglementaire à la « Loi visant à favoriser le réemploi des véhicules, au service des mobilités durables et solidaires sur les territoires ». Pour rappel, cette Loi, ouvre la possibilité de remettre à titre gracieux, les véhicules issus de la Prime à la Conversion, avec le concours des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), à des associations œuvrant dans le champ de la solidarité.

Cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- il abonde de 52 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 03 « Aides à l'acquisition de véhicules propres » du programme 174 « Énergie, climat et après-mines » à hauteur de 10.000.000 euros ;
- il minore du même montant en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 41 « Ferroviaire » du programme 203 « Infrastructures et services de transports » .

Notre volonté n'est pas de réduire les crédits du programme 203, c'est la raison pour laquelle nous demandons au Gouvernement de lever le gage.